

BOUÉE

INFOS | n° 235

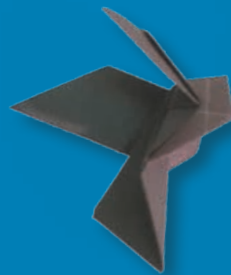


Magazine d'informations municipales
Décembre 2022

OUVREZ LES PORTES

MAGIE

DE VOTRE
IMAGINAIRE



Arbre
de Noël
Municipal



Samedi
17 décembre 2022
Salle polyvalente
à 10h30



Pour les enfants
à partir de 3 ans

Spectacle
de magie.

Durée environ 1h00.

Gratuit.

Just1 Magicien



Sommaire

Edito	2
Infos Municipales	2
Histoire locale	7
Enfance	8
Culture	11
Associations	12
Clin d'œil	14
Infos pratiques	15

Bulletin municipal n° 235

Mairie de Bouée

2, route du Syl - 44260 BOUÉE

Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33

Courriel : accueil@bouee.fr

Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

André LE BORGNE

Rédaction :

Antony PEIGNET,

Pierre DURAND,

Odile SOUDAIS.

Maquette : Antony PEIGNET

Impression : Goubault Imprimeur

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr avant le 15 janvier 2023

Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet www.bouee.fr

Édito

Chères Bouésiennes, Chers Bouésiens,

Tout comme vous, et vous le découvrez régulièrement lors de reportages télé, les collectivités sont également confrontées à l'augmentation des matières premières et de l'énergie. Les budgets communaux devant être équilibrés, pour y faire face, nous pouvons donc augmenter les recettes mais aussi, évidemment, diminuer les dépenses.

Le sujet immédiatement visible pour vous, et présent aussi dans l'actualité, c'est l'éclairage public. Si nous allons pourtant étendre notre réseau en éclairant une partie de la route du Carriaud, nous avons décidé, lorsque les armoires de commande le permettraient, de réduire l'éclairage de trente minutes le soir et de trente minutes le matin, portant ainsi l'extinction de 21h30 à 6h30. D'autre part, durant les mois d'été, l'extinction sera totale car la mise en route d'un candélabre nécessite beaucoup d'énergie pour une durée de fonctionnement très courte.

Les autres dépenses dont nous aimerions beaucoup nous dispenser, ce sont celles liées aux dégradations volontaires de toutes sortes. Pour exemple, la remise en état à l'entrée de

l'école des Courlis (*porte du local vélo, remplacement dalles au plafond, détecteurs, temps agents...*) nous a coûté (vous a coûté !) 2200 euros. D'autre part, les employés communaux passent aussi de nombreuses heures pour traiter les dépôts sauvages et autres tags au détriment d'activités plus utiles pour la communauté.

Je ne suis pas sûr que les personnes responsables de ces méfaits liront ces lignes mais je compte sur vous pour relayer ce message.

Malgré tout cela, **nous ne ferons pas l'économie des illuminations de Noël**. Les temps sont suffisamment durs pour tout le monde ; conservons un peu d'énergie pour vous offrir, sans démesure, un peu de joie et de gaieté pour ces temps habituellement festifs et qu'il faut maintenir.

Prenez soin de vous, de votre famille et de vos proches, et pourquoi pas, osez visiter une personne seule, âgée ou en situation précaire. On est mieux armé pour traverser les moments difficiles quand on se sent soutenu.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Le Maire, André LE BORGNE

Infos municipales

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 6 septembre 2022

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu du 28 juin 2022 sous réserve d'une correction à apporter - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **VALIDE** la décision modificative n°2 du BP 2022 - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** l'organisation de dénomination et numérotation des voies communales proposées sous réserve de deux corrections - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le lancement de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et **DÉCIDE** de retenir l'offre proposée par le cabinet TP Consult - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** de mettre en vente la parcelle ZC 114 au prix minimum de 1 800 € (**plus frais d'arpentage et de notaire**) et de lancer un appel à candidature - **voté à la majorité (Mme HAMON n'ayant pas pris part aux débats et au vote) ;**

- **DÉCIDE** de mettre en vente les parcelles **ZC 107** au prix minimum de **1 100 €**, **ZC 108** au prix minimum de **600 €** et **ZC 115** au prix minimum de **210 € (plus frais d'arpentage et de notaire)** et de lancer un appel à candidature - voté à l'unanimité ;
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2023 – voté à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 3 octobre 2022

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'ajouter un point à l'ordre du jour : habilitation au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour lancer un groupement de commande de contrat d'assurance des risques statutaires - voté à l'unanimité ;
- **APPROUVE** le procès-verbal de séance du 6 septembre - voté à l'unanimité ;
- **DÉSIGNE** Mme SURGET en tant que secrétaire de séance - voté à l'unanimité ;
- **A PRIS ACTE** des Décisions du Maire prise en vertu des délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 ;
- **VALIDE** le reversement de la taxe d'aménagement à la CCES à compter de 2022 à hauteur de 1% - voté à l'unanimité ;
- **VALIDE** le projet de convention avec la Commune de SAVENAY pour la mise à disposition du chenil municipal - voté à l'unanimité ;
- **ACCEPTE** et **VALIDE** le projet de convention avec le GIST de Saint-Nazaire pour adhésion au service de médecine préventive et de santé au travail à compter du 1^{er} janvier 2023 - voté à l'unanimité ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur le prix de l'eau et de qualité du service d'eau potable - voté à l'unanimité ;
- **DÉCIDE** d'habiliter le CDG44 pour organiser un groupement de commande pour contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - voté à l'unanimité.

Action du CCAS



INFORMATIONS SUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE SOLIDAIRE AVEC LA M.C.R.N

Face au nombre croissant de personnes renonçant à souscrire à une complémentaire santé pour des raisons financières, et pour lesquelles l'accès aux soins essentiels devient difficile, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la municipalité se sont engagés dans une démarche utile et solidaire et ont décidé de la mise en place d'une mutuelle dite « communale ».

M.C.R.N : Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise.

L'objectif est de favoriser l'accès aux soins à tous les habitants de la commune.

Le partenariat permet l'accès à une complémentaire santé à un tarif avantageux et accessible à tous les budgets, sans rogner sur la qualité des remboursements.

Elle est accessible **sans condition de ressources**, ni questionnaire médical ou délai d'attente. Ce dispositif n'engendre aucun coût pour la Commune et le CCAS.

La mise en place de cette mutuelle est prévue dès le 1^{er} janvier 2023.

La signature des contrats individuels se fait entre la mutuelle et les habitants. Elle gère également un centre de santé dentaire mutualiste qui reçoit tous les assurés sociaux, adhérents ou non.

Des permanences, sur rendez-vous auront lieu à Bouée, les dates n'étant pas fixées, elles seront communiquées dans le prochain Bouée-info de janvier.

Cérémonie du 11 novembre

À Bouée, une vingtaine de personnes a participé à la commémoration du 11 novembre prévu le dimanche 13 novembre.

Le maire, André LEBORGNE, a déposé une gerbe en mémoire des soldats morts pendant la Première guerre mondiale. Le cortège est parti de l'église pour la direction du cimetière de la commune pour quelques prises de parole. Des sapeurs-pompiers et des représentants de la gendarmerie étaient présents.



Dossier urbanisme : L'avenir de la Commune se dessine maintenant !

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : nouvelle base réglementaire à compter de 2025

Les 11 Communes (dont Bouée) de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon ont décidé en février 2022 le lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme commun. La phase de diagnostic s'achève. Des réunions de concertation/ateliers citoyens ont été proposées au public les 17 octobre à Cordemais, 19 octobre à Campbon et 7 novembre à Savenay. Nous vous invitons à vous renseigner sur l'élaboration de ce futur document qui impactera vos projets futurs sur la commune car, en effet, il remplacera le PLU de Bouée à compter de 2025.

Un site internet a été créé pour vous apporter toutes les informations utiles (documents d'informations, démarche, calendrier...) :

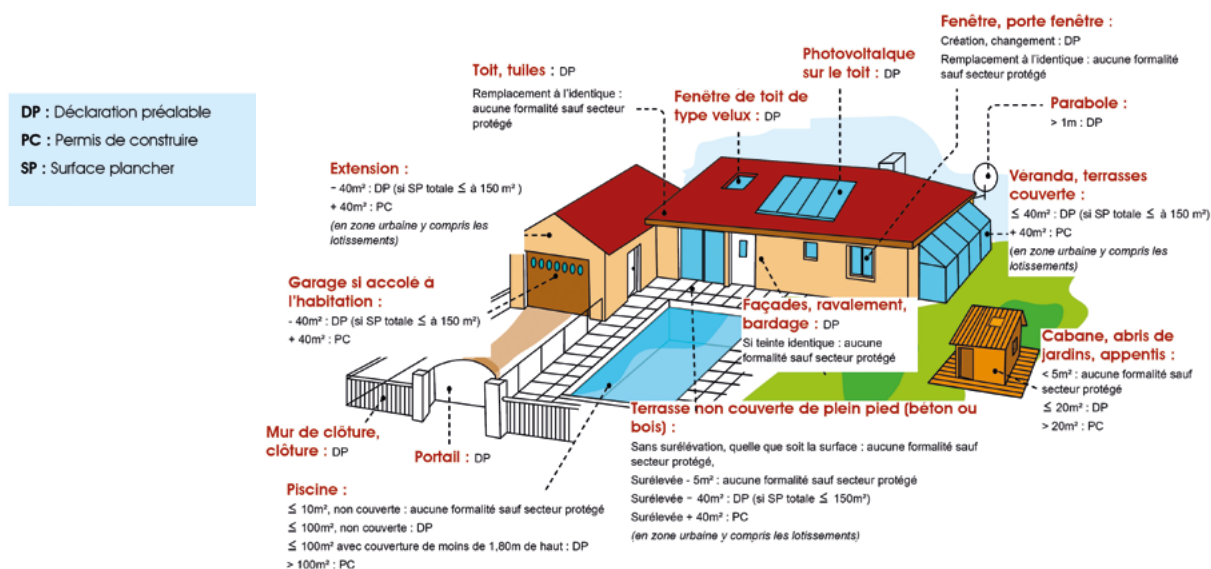
<https://plui.estuaire-sillon.fr/>

Un projet ? Quelques petits rappels pratiques...

Vous souhaitez installer un abri de jardin ? une clôture ? un portail ? construire ? installer des velux ?... Il est indispensable de déposer une autorisation d'urbanisme au préalable (de préférence 2-3 mois avant les travaux) car ces projets sont soumis à autorisation du Maire.

Vous trouverez sur ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319> l'ensemble des informations sur les différentes autorisations d'urbanisme existante.

L'illustration ci-dessous vous apporte une synthèse des autorisations préalables selon le type de projet. Attention, certains secteurs sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, nous vous invitons à venir en mairie vous renseigner en amont.



Aide à la préparation de votre projet Des outils utiles !

Un dossier complet et bien préparé en amont est la garantie de ne pas avoir de prolongation de délai et d'avoir une réponse (positive ou négative) dans les délais souhaités au départ.

N'hésitez pas à contacter le service en charge de l'urbanisme pour poser toutes vos questions, vous aider à préparer votre dossier. La communauté de communes instruit les dossiers d'urbanisme mais ne peut pas renseigner directement les habitants. Cela doit passer par la mairie au préalable. Des outils peuvent vous aider dans la préparation et le dépôt du dossier :

- ✓ Géoportail urbanisme qui peut vous indiquer le zonage de la parcelle concernée et la réglementation (règlement du PLU...) : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr
- ✓ Site service public : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
- ✓ Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme : les autorisations peuvent, depuis 2021, être déposées via un portail pour instruction. La plateforme est depuis peu pleinement opérationnelle pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme : <https://gnau9.operis.fr/estuairesillon/gnau/#/>

2023 : Nouveau plan d'adressage sur la Commune !

Lancé dès 2021 par les élus, la révision du plan d'adressage communal a été travaillé et validé lors du Conseil Municipal le 6 septembre 2022.

Ainsi, chaque voie sur la commune aura désormais un nom et chaque habitation un numéro ! Permettant de faciliter votre quotidien (livraisons, démarches administratives et pour la mise en place de la fibre fin 2023) mais aussi l'intervention des secours, le Conseil Municipal a souhaité lancer ce chantier.

La Loi dite « 3D » a entre-temps rendu cette démarche obligatoire pour les communes de moins de 2000 habitants.

Vous recevrez début décembre un courrier vous expliquant la suite des opérations (votre nouvelle adresse, guide pour vos démarches administratives...) concernant cette mise en place qui devrait être opérationnelle courant janvier 2023.

Animation Habitat/Énergie

Conférence Balade thermique en partenariat avec la Commune, la Communauté de communes Estuaire et Sillon et le Bureau Alisée.

Venez Découvrir la face cachée des façades pour comprendre comment la chaleur s'échappe des habitations !

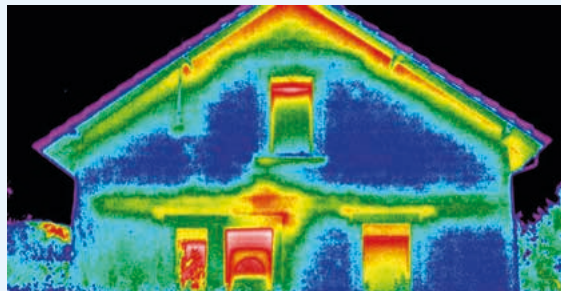
Grâce à une caméra thermique, venez voir les principaux défauts d'isolation (« ponts thermiques ») que l'on peut trouver chez soi. L'occasion d'aborder les choix techniques les plus judicieux pour améliorer la performance énergétique de votre logement.

Circuit de 500 m autour du bourg. Atelier gratuit et ouvert à tous, limité à 12 pers.

Sur inscription auprès de Kévin PELLET, responsable Habitat CCES - **06 33 51 05 77**

Mercredi 14 décembre -18h

Rendez-vous et départ de la Mairie de Bouée



Nouveau commerçant ambulant

Depuis début octobre, chaque vendredi de 15h30 à 19h, vous trouvez désormais **un commerçant primeur à Bouée sur le parking en face de la Mairie.**

Le primeur "le panier de fruit" vous propose la vente de fruits et légumes frais. Bienvenue à ce nouveau commerçant !



Éclairage public

Nouveaux horaires et étude d'extension route du Carriaud

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la municipalité a décidé, en lien avec Territoire d'Énergies Loire-Atlantique (SYDELA), d'harmoniser et revoir la plage horaire de tous les candélabres sur la Commune. **Depuis le 1^{er} novembre :**

- L'éclairage public est désormais **éteint entre 21h30 et 6h30** toute l'année sur l'ensemble de la commune
- L'éclairage sera complètement éteint de mai à août sauf sur 2 secteurs (pour des raisons techniques)

En parallèle et afin de sécuriser le trajet des piétons, notamment les enfants, les élus ont acté le lancement d'une étude d'extension du réseau d'éclairage public sur une partie de la route du Carriaud.

Plan Communal de Sauvegarde

Lancement de son élaboration !

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document d'organisation globale de gestion des événements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution. Au niveau communal, ce plan organise, sous l'autorité du Maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crises pouvant se présenter (catastrophe naturelle, industrielle...).

Ce document est obligatoire pour la Commune de BOUÉE. Il comprend :

- L'identification des risques et des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables ;
- L'organisation assurant la protection et le soutien des populations précise :
- Les dispositions internes à la commune permettant de recevoir une alerte émanant des autorités ;
- Les moyens d'alerte et d'information de la population (annuaire opérationnel, règlement d'emploi des différents moyens d'alerte) ;
- Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- Les modalités relatives à la réserve communale de sécurité civile quand cette dernière a été constituée ;
- L'organisation du poste de commandement communal ;
- L'inventaire des moyens propres de la commune, notamment les moyens d'héberge-

ment et de ravitaillement de la population.

La municipalité a décidé de lancer le 6 septembre dernier l'élaboration de ce document et d'être accompagnée par le cabinet TP CONSULT. Une formation mi-novembre a été proposée aux élus et aux agents municipaux.

Vous serez informés dans les prochains mois des suites de cette réflexion.



Notre site internet fait peau neuve !

Les élus de la commission communication (notamment Sébastien BOUCARD que nous tenons à remercier vivement pour son investissement sur le projet) ont travaillé sur l'amélioration du site internet de Bouée. Le nouveau site internet est désormais accessible depuis le 8 novembre avec pour objectif premier de mieux vous informer, faciliter l'accès aux données.

N'hésitez pas à le découvrir et nous faire vos retours !

Restauration de l'Étier de la Chaussée

Depuis 2020, des travaux ont été engagés par la communauté de communes dans le cadre du «Contrat Territorial eau» sur le bassin-versant Sillon et marais Nord Loire.

Ce programme d'actions vise à restaurer les berges afin de garantir le bon état des eaux. En effet, la dégradation des berges contribue à l'élargissement du canal et à son comblement par accumulation de vases au fond du lit. Une berge dégradée empêche également le développement des plantes hélrophytes permettant l'aération de l'eau et offre des milieux propices à l'installation d'espèces exotiques envahissantes, telles que les rondsins et les écrevisses de Louisiane.

Ces travaux sont pilotés par la communauté de communes Estuaire et Sillon en collaboration avec les communes de Cordemais, de Bouée et du syndicat des marais estuariens de Cordemais. Ils reçoivent le soutien financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne (38 %), de la Région des Pays de

la Loire (30 %) et du Département de Loire-Atlantique (1.5 %) pour un coût estimatif de 160 000 €.

(Les photos ont été prises pendant les travaux)



Spectacle Kolema

Le samedi 15 octobre, la commission culture organisait un spectacle gratuit à la salle des fêtes.

80 personnes étaient présentes et ont apprécié ce très bon moment. La municipalité vous donne rendez-vous en 2023 pour un nouveau spectacle.



Spectacle de Noël pour les enfants

Offert par la municipalité



Cette année, un spectacle de magie sera proposé le **samedi 17 décembre à 10h30** à la Salle Polyvalente de Bouée.

La dénomination de village ne convient guère pour le Fresche-Roux, qui ne compte qu'une maison, mais il s'agit d'un lieu chargé d'histoire. Cette maison est proche du château de la Bessardais et leurs histoires sont très liées.

Le nom du lieu est variable, on écrivait aussi Friche Roux ou même Fréchou, conformément à la prononciation habituelle. Un fresche était un terrain non cultivé ; Roux est un nom de famille qui a été porté à Bouée où l'on trouve aussi le Clos Roux.

La première mention trouvée dans les archives est dans un rôle de fouage (impôt sur les biens roturiers) dressé en 1638 : l'un des collecteurs est Jan Magouet du Fresche Roux. Quelques années plus tard, Julien Richard et Marguerite Magouet, sa femme, vendent une maison au village du Fresche-Roux à Julien Bessard, sieur des Perrons, le 9 avril 1643. Cette maison devait être bien modeste, mais l'acquéreur qui est d'une famille en pleine ascension sociale, fit édifier une maison de maître sur le lieu. Julien Bessard est né en novembre 1613 à Bouée, fils de Pierre Bessard, sieur de la Brunelais, et de Gillette Magouet. Celle-ci était sœur de Jean Magouet, sieur de la Bazillais, qui, avec sa femme Julienne Guillard, a financé le retable de l'église de Bouée.

Julien Bessard n'habite que temporairement sa maison du Fresche-Roux, car il est homme de loi à Nantes : il est procureur au présidial, un tribunal royal, c'est-à-dire qu'il défend les intérêts des parties qui ont recours à lui. De deux mariages, il eut six enfants, dont un seul lui survécut, prénommé aussi Julien, né à Nantes en 1648, et qui prit quelque temps le titre de sieur

du Frescheroux, notamment lors d'un baptême à Nantes en 1666. Comme son père, il fut homme de loi, mais dans une situation plus élevée : il était avocat ; il prit le titre de sieur des Chapelles.

En 1675, le 28 décembre, Julien Bessard, le père, afferma pour cinq ans commençant le 1^{er} février suivant la métairie du Frescheroux à Félix Seignard et Yvonne Burban, sa femme, qui demeuraient alors à la Pasquelais à Bouée. Certaines clauses du bail sont assez habituelles, notamment les preneurs doivent le tiers des grains récoltés et la moitié des vendanges, des chapons et des poulets. Mais ils doivent aussi servir de transporteurs à leurs propriétaires : « sera tenu le preneur d'aller et venir pour le bailleur avec ses autres mestayers dudit lieu de Frescheroux à Rohard et Cocquerais et retourner audit lieu pour la conduite et reconduite des personnes, vins, bleds et autres choses que ledit bailleur aura besoin pendant le cours de la présente ferme avec bœufs et charrette ». Cette clause montre bien que les déplacements entre Bouée et Nantes se faisaient par la

Loire.

Julien Bessard, sieur des Perrons, mourut l'année suivante, après avoir vendu son office de procureur au présidial de Nantes pour 5500 livres, le 18 mars 1676. Son fils, Julien Bessard, sieur des Chapelles lui succéda dans ses biens. Quelques jours après le décès de son père, il achetait un office de conseiller au présidial de Nantes, c'est-à-dire un office de juge. En 1678, il épousait une jeune fille de Machecoul, Françoise Gazet, dont le père était juge du duché de Retz. L'élévation du rang social s'accompagnait de l'élargissement de la zone de recherche conjugale. La famille habitait Nantes, mais séjournait parfois à Bouée : un cinquième enfant, une fille, y est baptisée le 25 septembre 1683.

Julien Bessard mourut le 31 décembre 1687, âgé seulement de 39 ans. Un inventaire de ses meubles

estimée de 10 à 15 livres. Après tous ces voyages, on revient à la maison principale, qui comporte une écurie, un pavillon, une cuisine, une chambre au-dessus de la cuisine, un grenier, une chambre neuve, une chambre au-dessus de la salle, une salle au parabas (rez-de-chaussée), un cellier, un pressoir, des greniers à grain. Cette maison, sur trois niveaux, aux nombreuses pièces, se distingue nettement des maisons de paysans. Pour priser les couettes, matelas, couvertures et le linge, on a fait appel à deux femmes du bourg de Bouée, Julienne Berranger, veuve de Julien Seignard, et Anne Bioret, femme de François Drouillé. La maison est bien dotée en armes, mais qui sont toutes vieilles : sabres, épées rouillées, mousqueton, mousquets, fusils ; on trouve aussi deux instruments de musique : une vieille guitare et une trompette marine. Les opérations durent

jusqu'au vendredi 26 mars et se terminent au Fresche-Roux par le rassemblement des nombreux livres pour les emmener à Nantes et les faire estimer par un libraire.

C'est le deuxième fils de Julien Bessard, prénommé aussi Julien et né en 1682, qui hérita des biens de son père situés en Bouée. Il poursuivit l'ascension sociale en achetant en 1710 un office d'auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, qui siégeait à Nantes, office qui conférait la noblesse après avoir été possédé pendant deux

générations. Il ramena le Fresche-Roux à un rôle très modeste en faisant bâtir à côté un château par lequel il affirmait son rang et auquel il ne trouva pas inconvenant de donner un nom dérivé du sien : la Bessardais. Le Fresche-Roux n'était plus qu'une métairie du château voisin ; la maison de maître ne fut pas conservée.

Il serait fastidieux d'énumérer tous les métayers puis fermiers qui ont occupé le Fresche-Roux, mais on observe une certaine stabilité, parfois sur plusieurs générations. Mentionnons toutefois les derniers, qui peuvent avoir été connus – au moins par oui-dire – des plus anciens lecteurs : Joseph Gourdon et sa femme Rose Mosset, des années 1880 aux années 1920, puis André Perrais et Rose Thomas, sa femme. Les tous derniers fermiers, Édouard Marais et Marie Bouganne, quittèrent le Fresche-Roux en 1962. La maison fut vendue et devint une résidence secondaire.

Bernard David



Sur cet extrait d'une carte de 1786, le nom Fresche-Roux n'a pas été indiqué, mais on en voit la maison, à gauche du château de la Bessardais

et papiers eut lieu à partir du 12 mars 1688, d'abord dans sa résidence nantaise puis au Fresche-Roux où le commis greffier de la juridiction nantaise qui réalise l'inventaire et la veuve arrivent le dimanche 21 mars « ou estant arrivez environ les trois a quatre heures du soir avons pris nostre réfection et fait la couchée ». Le lundi matin, c'est l'inventaire des papiers. On ne dénombre pas moins de 50 contrats d'acquêt, des achats de terrains à des laboureurs de Bouée. Julien Bessard arrondissait constamment son patrimoine. Le mardi, c'est l'inventaire et prisage (c'est-à-dire évaluation) des bestiaux, meubles meublants, grains et vin, qui sont dans les métairies de la Bazillais, du Fresche-Roux, de la Passardais et de la Brunelais, car les bestiaux appartiennent souvent au propriétaire et au métayer, chacun pour une moitié. Pour le prisage, la dame Gazet, la veuve, a fait appel à deux laboureurs de la Babinais, Guillaume Priou et Julien Magouet. On apprend ainsi qu'à cette époque une jument et un poulain valent ensemble 12 livres et qu'une mère vache peut être

École Les Courlis

La semaine du goût

Lors de la semaine du goût, toutes les classes ont travaillé sur les aliments.

La semaine du goût des CM1 CM2



Les CM ont pu goûter et travailler autour des légumes d'automne.

Lundi, ils ont goûté du chou cru, une soupe chou/ carotte/ pomme de terre/ lentilles corail épice. Mardi ils ont préparé des endives crues et une purée de panais. ils ont aussi mangé une feuille de menthe.

Jeudi, ils ont goûté des champignons et ont découvert quelques sortes de champignons. Vendredi c'était le jour du fenouil.

Cela a permis aussi d'évoquer les légumes racines, feuilles, fruits, tubercules, graines. Il a été important d'insister sur quand consommer les légumes, en fonction des saisons.

La semaine du goût des CE1 CE2

Lors de la semaine du goût, grâce à la venue de parents dans la classe, les élèves de CE1-CE2 ont nommé les légumes, trié les légumes en fonction des saisons et classé les légumes en fonction de leurs origines sur la plante (feuilles, graines, fruits, racines). Ils ont aussi goûté des légumes (blette, navet, topinambour, patidou, endive) et donné leur avis de dégustateur !



La semaine du goût des GS CP



Lors de cette semaine particulière, les élèves ont pu découvrir le livre *Une soupe 100 % sorcière*.

Pour la semaine du goût, les élèves ont poursuivi le travail en lien entre l'alimentation et le soin des dents, ils ont travaillé sur les saveurs ACIDE, AMER, SUCRE et SALE et plus particulièrement sur les légumes.

Ils ont pu travailler le langage avec le loto des légumes.

Chacun leur tour, les élèves ont tiré des cartes avec un légume qu'ils devaient nommer (la maman présente aidait si besoin). Les autres devaient chercher ces légumes sur leur plaque.

Ils ont fabriqué une soupe de légumes.



Les élèves ont épluché, lavé, coupé les légumes pour réaliser une bonne soupe de l'automne. Nous l'avons dégustée le lendemain. Certains en ont pris avant et après le repas de la cantine !

Les élèves ont pu vivre de nombreux ateliers



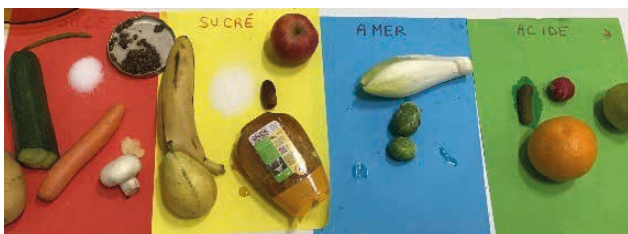
Enfance

La semaine du goût avec les élèves de PS MS

Lors de la semaine du goût les élèves de petite et moyenne section ont découvert, chaque jour, un légume d'autrefois : le topinambour, le panais, le rutabaga et le navet boule d'or. Ils les ont épluchés, coupés, rincés, cuits, écrasés puis dégustés.

Le dernier jour, les parents ont été invités à se joindre à eux pour différents ateliers :

- Découvrir et distinguer les différentes saveurs : salé / sucré / amer / acide,
- Associer le fruit à sa confiture ou compote,
- Nommer les fruits et légumes suite à une devinette puis les classer suivant leurs catégories
- Réaliser et déguster différents smoothies.



Les élections de délégués

Dans chaque classe, les élèves ont pu élire des délégués. Chaque enfant a pu voter pour deux élèves de sa classe. Ceux-ci les représenteront lors des conseils citoyens.

Les plus grands ont écrit des discours. Félicitations à tous les élèves qui se sont représentés.

Le projet d'art de début d'année.

En ce début d'année, les élèves de l'école ont tous participé à un travail autour du monochrome. Ils ont pu s'entraîner sur la couleur, la matière, les nuances... Les travaux réunis créent une grande fresque. Ce projet a permis de rencontrer les œuvres de Klein.



Le projet de l'année

Cette année tous les élèves vont travailler autour du cirque. En effet, grâce au financement de l'amicale, (que nous remercions énormément), 7 jours au cours de l'année, les artistes de la compagnie Baldaboum vont faire découvrir, aux élèves, les arts du cirque ;

- Jonglerie
 - Balles, foulards, massues, anneaux
 - Assiettes chinoises
 - Diabolo, bâton du diable
- Initiation, perfectionnement et jeux de Marionnettes
 - Présentation des différentes sortes de marionnettes : à fils, à gaine, à tige, à doigt. Manipulation et jeux avec les marionnettes.
 - Théâtre d'ombres
- Magie (à partir de 7 ans)
 - Apprentissage et fabrication de tours de magie (cartes, cordes, tours de scène...) Trucs et astuces pour présenter ses tours comme un grand magicien !
- Art clownesque
 - Présentation des différents types de clowns, Jeux sur les postures et les démarches,
 - Apprentissage des bases pour la création de numéros collectifs de clowns.

En fin d'année, un spectacle sera présenté aux familles lors de la fête de l'école.

Le spectacle en anglais des CE1 CE2.

Les élèves de CE1 CE2, ont présenté un spectacle aux autres élèves sur le thème d'Halloween. Il s'agissait d'un travail autour d'un album en anglais. Bravo à eux.

Enfance

École Sainte Thérèse

Du nouveau à l'école Sainte Thérèse de Bouée

L'année scolaire à L'école Sainte Thérèse démarre fort !

60 élèves fréquenteront cette année l'école Sainte Thérèse et ses 3 classes : PPS/PS/MS/GS ; CP/CE1 /CE2 et CM1/CM2.

Les enfants de l'école Sainte Thérèse de Bouée ont accueilli une nouvelle enseignante en classe de CM1/CM2. Il s'agit de Marie DAVY.



L'équipe se compose donc de gauche à droite de Marie DAVY, d'Émilie ROGARD, de Virginie AUBINEAU, d'Émeline JARDIN et de Franck EYQUARD.



Après de nombreux efforts des parents d'élèves, une structure de jeu a été posée à l'école Sainte Thérèse. Merci encore aux parents qui se sont rendus disponibles.

Le chauffage a été changé pour une Pompe à chaleur correspondant plus aux nécessités du moment. L'équipe et les enfants sont reconnaissants de

l'effort financier réalisé grâce aux nombreuses actions des associations, hier et aujourd'hui, ainsi qu'à l'action de la troupe de théâtre. Troupe que vous devriez revoir d'ici peu !



Enfin, les actions de l'APEL commencent à se multiplier, très récemment, c'est du jus de pomme qui a été réalisé, bientôt en vente dans les différentes manifestations, la première se déroulant le samedi 19 novembre à l'école Sainte Thérèse.



A NOTER

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023 !

Si vous souhaitez prendre des informations et visiter l'école Sainte-Thérèse, n'hésitez pas à contacter M. EYQUARD au 06 30 81 59 74.

Une **matinée portes ouvertes** est déjà fixée le **samedi 14 janvier 2023** à partir de 10h.

Cela concerne les enfants nés en 2020 et 2021. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Culture

Bibliothèque

Une équipe de bénévoles et une bibliothécaire sont là pour vous accueillir et vous conseiller.

Horaires d'ouverture :

mardi	16h à 18h
mercredi	15h à 18h
vendredi	16h à 18h
samedi	10h30 à 12h30

L'adhésion est **gratuite pour tous**.

Elle vous permet
d'emprunter,
pour 3 semaines

- 8 imprimés (livres ou revues)
- 2 DVD
- 2 CD
- Accès ressources numériques BDLA

Des **boîtes retours** sont à disposition dans toutes les médiathèques du réseau pour retourner vos documents en dehors des heures d'ouvertures.

www.mediathèques.estuaire-sillon.fr

Retrouvez sur le site : le programme complet des animations de septembre à décembre 2022, le catalogue en ligne, un accès à votre compte adhérent avec possibilité de réserver un livre ou de prolonger vos prêts, ...



Pour suivre l'actualité du réseau : @EstuaireetSillon
Et tous les vendredis, découvrez les coups de cœur des bibliothécaires : #vendredilecture



Prix Au fil des pages

Le prix littéraire organisé par l'ensemble des bibliothèques de la Communauté de Communes est lancé depuis le 10 septembre 2022.

Il est toujours temps de vous inscrire pour y participer, vous avez jusqu'au 6 mai 2023 pour lire les 6 livres en compétition et voter :

- Ultramarins, de Mariette NAVARRO
- L'os de Lebowsky, de Vincent MAILLARD
- Ravissement, de Laurence LIEUTAUD
- L'oiseau rare, de Guadalupe NETTEL
- Ce qu'il nous faut de remords et d'espérance, de Céline LAPERTOT
- Le bal, de Diane PEYLIN



3 décembre 2022 à 10h

Pixel Art atelier créatif

Création en commun d'une grande mosaïque en Lego.
Gratuit. Sur inscription auprès de la bibliothèque.



6 décembre 2022 à 10h

Bébés bouquineurs lectures

Lectures d'albums proposées pour les tout-petits de 0 à 3 ans.

Gratuit. Sur inscription.



Associations

Amicale Laïque

Une page se tourne à l'amicale laïque, avec le départ du président M. LABARRE CYRIL après 12 ans de bons et loyaux services dont 3 ans comme vice-président et 9 ans comme président. Avec lui, 2 autres membres du bureau arrêtent : Mme HUET Ségolène depuis 4 ans comme secrétaire principale et son adjointe Mme FRAVEL Amandine 1 an. Bon vent à eux.



Voici donc le nouveau bureau, avec 4 nouvelles arrivées à qui nous souhaitons plein de bonnes choses :

Présidente : Chloé DOUX-LIBOT

Vice-présidente : Aurélie MARTIN

Secrétaire adjointe : Stéphanie GUEGUEN

Trésorière adjointe : Mylène PLANQUES

Secrétaire : Sandrine ROUSSEAU

Trésorière : Gwendoline PEUZE



Le 22 octobre, l'amicale laïque organisait un nouveau concours de palet sur plomb, sous un beau ciel ensoleillé. L'ambiance était très conviviale et joyeuse. Une trentaine d'équipes se sont rencontrées dans la bonne humeur.



Bouée Tennis de Table



Des nouvelles du Bouée TT

Après 3 journées de championnat, l'équipe en 1^{ère} division départementale est première de sa poule avec 3 victoires ex aequo avec 2 autres.

L'équipe en 4^e division est cinquième avec un match manquant. Cette saison après 3 années sans, le Bouée TT renoue avec la tradition du tournoi de tennis de table communal qui sera organisé le samedi 25 mars 2023.

Nul doute que les participants seront toujours aussi nombreux !

Théâtre la Bouésienne

La Bouésienne va retrouver les planches de la salle des fêtes, à partir du 28 janvier, pour y jouer la pièce d'Yvon Taburet, "Le paradis c'est bien ici ?"



L'histoire : Lucas Belmont, célèbre acteur de cinéma, fuyant le harcèlement de ses fans, se réfugie au Paradis, gîte de montagne isolé, tenu par Claire. Lucas pense avoir trouvé le havre de paix idéal, hélas pour lui, le répit sera de courte durée car le lieu est beaucoup plus fréquenté qu'il n'y paraît. Un couple de randonneurs entraînés par une guide dynamique, une blonde explosive, un berger et sa copine, tous sont sidérés de découvrir un acteur de la renommée de Lucas en pleine montagne ; mais lorsque la valse des valises, orchestrée par un individu pour le moins suspect commence, lorsque Vanessa, l'attachante touriste égarée manifeste le désir de s'attacher de plus en plus, Lucas Belmont réalise alors que ce paradis devient peu à peu un enfer.

Les réservations sont ouvertes à partir du 1^{er} décembre, du lundi au vendredi de 17h à 20h et le samedi de 9h30 à 12h au 07 70 19 55 04.

Samedi 28 Janvier - 20h30
Dimanche 29 Janvier - 14h30

Vendredi 10 Février - 20h30
Samedi 11 Février - 20h30
Dimanche 12 Février - 14h30

Samedi 4 Février - 20h30
Dimanche 5 Février - 14h30

12 ans et plus : 6€50
de 6 à 12 ans : 3€50

Représentations à la Salle des fêtes - 44260 Bouée

Appel à candidatures : La troupe cherche à s'agrandir, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à les contacter au 06 34 68 09. 8. Osez l'aventure !

Associations

Le Comité des fêtes de Bouée

Rohars en fête en septembre : à nouveau le succès

Belle réussite pour cette quatrième édition de notre fête à Rohars. Grâce à l'investissement des bénévoles du comité, la fête a été très appréciée. Une fois encore nous avons du refuser du monde

Un cochon a été grillé sur le site de la chapelle de Rohars dans le cadre exceptionnel des marais de bord de Loire.



C'est un nouveau groupe qui a accompagné les convives cette année. Il s'agissait d'un groupe vendéen « L'Équipage » Une surprise attendait les convives. Nous avons invité Elysa, chanteuse mayennaise qui a ravi les participants par son répertoire de chansons françaises. C'est donc un après-midi musical complet qui a accompagné les auditeurs.

Nouveau bureau du Comité des fêtes et bilan 2022



Le Comité des fêtes de Bouée a tenu son assemblée générale le samedi 1^{er} octobre durant laquelle ont été élus les membres du nouveau bureau. Un compte rendu des manifestations a été présenté. Le bilan de l'année est satisfaisant. En particulier la manifestation « Rohars en fête » autour d'un cochon grillé et de chants de marins a été un succès. La chanteuse Elysa complétait le plateau des artistes très apprécié par les convives. Par ailleurs le Comité a participé aux courses cyclistes de retour à Bouée le 20 mars 2022.

Si la continuité est privilégiée nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle trésorière. La vice-présidente ayant quitté Bouée le poste était également vacant.

Les membres du bureau affectés à un poste sont : Gérard SURGET, président ; Claude DAVID, vice-président ; Gaëlle THOMÈRE, trésorière ; Alain MONNIÉ, trésorier adjoint ; Martine ZACCHÉRO, secrétaire ; Nathalie VILLENEUVE-BUI, secrétaire adjointe. Les autres membres pourront participer aux décisions sans postes définis.

En 2023 le vide-greniers sera reconduit en mai ainsi que la participation aux courses cycliste au printemps. « Rohars en fête » retrouvera le site de la chapelle de Rohars le 3 septembre et une soirée année 80 est programmée pour novembre.

Le Comité des fêtes de Bouée, enrichi de nouveaux membres, est toujours prêt à accueillir tous les bouésiens intéressés à l'animation de leur commune et désireux d'apporter de nouvelles idées. Rien n'est figé.

Le nouveau bureau du Comité des fêtes

Les Amis de la chapelle de Rohars

les 17 et 18 septembre 2022

Journées européennes du patrimoine

Traditionnellement les Amis de la chapelle de Rohars invitent des artistes les journées du patrimoine pour mettre en valeur la chapelle et le site de Rohars.

Cette année, nous avons découvert les tableaux et les sculptures de l'artiste lavausien Willy CROCQ.

Dans un style naïf, coloré, des paysages locaux ou imaginaires peints à l'huile ou à l'aquarelle, des céramiques animalières pleines d'humour ont été mises en valeur dans la chapelle de Rohars.

210 visiteurs ont fait honneur à cette très belle exposition.

Willy CROCQ avait réalisé un tableau pour l'occasion.

Il a été mis en vente via une tombola à laquelle 88 personnes ont participé.

Le gain était pour l'association des Amis de la chapelle de Rohars.

Merci à Willy.



Les écuries de la Musse

Le 25 juillet 2022, mon cheval, Eléazar de Musse nous emmène sur la deuxième place du podium des Championnats de France club élite de Lamotte Beuvron !



Ma passion pour l'équitation a commencé à l'âge de 6 ans sein des écuries de la Musse à Bouée et n'a cessé de grandir durant toutes ces années aux côtés d'Estelle et Matthieu MAINIER, mes super coachs. Ils ont su me donner confiance et c'est ainsi que j'ai commencé les concours avec leurs chevaux de club (Loustic, Diamant, Vahiné, Esmée...), avant de devenir propriétaire en 2019 d'un de leurs chevaux né à dans leurs écuries, Eléazar de Musse.

Les Championnats de France club, se déroulent dans le centre de la France près d'Orléans à Lamotte Beuvron.

Plusieurs disciplines y sont représentées, entre autres le dressage, la monte western ou encore le saut d'obstacles (cso) dans laquelle j'ai concouru en club élite.

En effet, il existe différents niveaux suivant la hauteur des obstacles : allant de la club 4 (65 cm) à la club élite (1 m 05).

Pour pouvoir être qualifié à ces championnats il faut accumuler un certain nombre de points.

Ceux-ci peuvent être obtenus tout au long de l'année suivant les classements lors des concours. De cette manière notre couple, pur produit de la musse, a pu accéder à ces championnats.

Les épreuves à Lamotte Beuvron se déroulent sur 3 jours. Les deux premières manches sont accessibles à tous les qualifiés.

Puis, ceux ayant obtenu les meilleurs résultats à l'issue de ces 2 épreuves peuvent ensuite accéder à la finale, au cours de laquelle sera déterminé le classement final. Le meilleur couple sera celui ayant effectué le parcours le plus rapide en renversant le moins de barres.

C'est ainsi que nous arrivons à monter sur la deuxième marche du podium après n'avoir renversé aucun obstacle sur les 3 jours, à 18 centièmes de la première place.



Encore un grand merci tout particulier à Estelle, ma famille et à la team la musse, qui ont fait de ce championnat une expérience si particulière pour Eléazar et moi !

Le Relais des Aidants

Le relais des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit, apporte un soutien aux proches aidants de personnes atteintes d'une maladie Neuro-évolutive : maladie d'Alzheimer et apparentées, de Parkinson, AVC...

C'est un lieu d'écoute, d'information et de formations pour aider à comprendre la maladie et les comportements qui y sont liés et découvrir des outils pour éviter de s'épuiser.

Nous pouvons vous rencontrer à votre domicile ou dans nos lieux de permanence.

Dans cette optique, nous proposons également des activités :

- ✓ Ateliers Bien-être pour prendre soin de soi,
- ✓ Café Répit pour exprimer ses préoccupations en rencontrant d'autres aidants
- ✓ Formations pour connaître la maladie pour mieux accompagner votre proche
- ✓ Séjour répit pour partager du temps agréable avec son proche dans un cadre adapté et convivial,
- ✓ Relayage pour vous permettre de vous absenter de votre domicile,
- ✓ Sorties pour sortir de chez soi et rencontrer d'autres personnes,
- ✓ Réflexologie pour s'octroyer une détente et un mieux-être
- ✓ ...

**Toutes nos activités
sont gratuites et sur réservation.
Nous sommes à votre écoute,
alors n'hésitez plus,
appelez-nous !**



ALFa Répit - le Relais des Aidants

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les Aidants

Contact : **02 40 66 94 58**

Mail : **contact@alfarepit.fr**

La Mission Locale Rurale du Sillon

Un accompagnement global et personnalisé pour les jeunes de 16 à 25 ans

Au plus près du territoire et des jeunes, La Mission Locale leur propose gratuitement un accompagnement global pour faciliter leur insertion dans tous les domaines : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, aides financières, accès à la culture et aux loisirs.

Un accompagnement personnalisé en entretien individuel ou en action collective, permet aux jeunes de se mobiliser pour réaliser ses démarches et accéder à l'autonomie.

Afin d'apporter tous les services nécessaires pour favoriser leur insertion, La Mission Locale peut mobiliser différents dispositifs :

- Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA),
- Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), qui permet un accompagnement renforcé vers l'emploi depuis le 1^{er} mars 2022.

La Mission locale spécialiste de l'accompagnement des jeunes à élaborer une palette de plus de 40 ateliers et animations :

- Des visites d'entreprises
- Des visites de centre de formations
- Des outils pédagogiques (Escape game, Jeux speed comport'inn...)
- Des activités sportives
- Des ateliers pour mieux communiquer et prendre confiance en soi
- Découverte des métiers grâce aux casques à réalité virtuelle
- Et les incontournables de la recherche d'emploi (CV, simulations d'entretien, organiser sa recherche d'emploi...)

La Mission Locale anime un réseau de partenaires locaux pour trouver les solutions appropriées à la situation de chaque jeune : entreprises, organismes de formation, services santé, de logement et d'action sociale, services publics locaux, collectivités, associations...



FOCUS sur l'obligation de formation

Depuis la rentrée 2020, la loi " Pour une école de la confiance " instaure une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans.

Tous les acteurs de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle travaillent donc ensemble à ce que chaque jeune trouve sa place.

L'ambition est de permettre à chaque jeune de construire son avenir. L'obligation de formation s'inscrit dans cette volonté.

Derrière, les solutions sont multiples : votre enfant sera orienté vers les structures qui correspondent à son choix et à son profil.

Les pistes sont réfléchies avec lui : entretien, diagnostic de sa situation, bilan de compétences. Tous les outils sont mis au service de son choix.

Pour préparer son avenir, de nombreux dispositifs existent :

- Apprentissage ;
- Formation professionnelle ;
- Service civique ;
- Volontariat ;
- Micro-lycées ;
- Écoles de la 2^e chance ;
- Dispositifs d'insertion professionnelle.

Pour vous, le point d'entrée est unique : un professionnel de la Mission Locale de votre secteur.

Retrouvez plus d'informations et toutes nos actualités

Sur notre site internet : www.ml-sillon.org

Sur notre page Facebook : [missionlocaleruraledusillon](https://www.facebook.com/missionlocaleruraledusillon)

Pour rencontrer votre conseiller.ère
prenez RDV **02 40 01 55 84** ou contact@ml-sillon.org